

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-51

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION FAMILIALE  
DE L'ISÈRE POUR  
PERSONNES  
HANDICAPÉES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : G. LACROIX**

L'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH) gère notamment l'Institut Médico-Educatif (IME) Les Magnolias à Saint Maurice l'Exil qui accueille des enfants déficients intellectuels et/ou polyhandicapés.

Tout en étant un lieu de vie adapté, dispensant un suivi thérapeutique avec des soins et des rééducations appropriés, cet établissement propose de nombreuses activités scolaires, sociales, artistiques, sportives et thérapeutiques.

Un jeune Caluirard est actuellement accueilli et scolarisé dans cet établissement.

Compte-tenu de l'intérêt de ce type d'institution permettant le suivi d'un parcours scolaire adapté, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 78 euros, montant conforme aux subventions allouées pour ce type d'établissement dans le cadre du vote du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- ALLOUE**

une subvention de 78 euros à l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH) ;

**- DIT**

que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUN 2019**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

